



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	16	22

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Biguglia, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 23 janvier 2024

Le quorum étant atteint, Pascale GIORDANO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Mustapha RACHID - Jacqueline RISTICONI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - François-Marie LUCCHETTI.

Absents excusés : Marjorie PINDUCCI (a donné procuration à Noël TOMASI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à François LEONELLI) - Paul POLI (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Frédéric RAO) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à Pascale GIORDANO) - Claudia TORRE (a donné procuration à Marilyn MASSONI).

Absents : Jean-Pierre VALDRIGHI - Laetitia OLIVESI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - François GRISANTI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°08-29-01-24

Objet : Plan de financement pour l'achat d'un bus de 40 places pour le transport d'élèves sur le temps scolaire.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Ville met à disposition des écoles une offre d'activités sur le temps scolaire. Cette offre contenue dans « le Librettu » induit de nombreux transports d'élèves et génère des coûts de prestations élevés chez les transporteurs.

La Ville désire organiser ces transports en interne et donc acheter un bus de 40 places afin de rationaliser le coût du service.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Dépense subventionnable hors taxes	Recettes
Acquisition : 175.000,00 €	CDC : 50% = 87.500,00 €
	Fonds Propres de la Ville : 50 % = 87.500,00 €
TOTAL = 175.000,00 €	TOTAL = 175.000,00 €

Afin de réaliser ce projet, il convient d'approuver le plan de financement proposé.

Accusé de réception en préfecture
62B-212000376-20240207-08-29-01-24-DE
Date de télétransmission : 07/02/2024
Date de réception préfecture : 07/02/2024

- Dépense subventionnable hors taxes : 175.000,00 €
- Financement CDC : 50 % soit 87.500,00 €
- Ressources propres de la Ville : 50 % soit 87.500,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

ARTICLE PREMIER : de valider le principe d'acquisition d'un bus de 40 places pour le transport d'élèves sur le temps scolaire.

ARTICLE 2 : de solliciter une subvention auprès de la CDC, à hauteur de 50% de la somme de 175.000,00 € hors taxes, soit 87.500,00 €.

ARTICLE 3 : d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la sollicitation de cette subvention.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la Commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Charles GIABICONI

